



Communiqué de presse

040/24

Montreuil, le 23 mai 2024.

Fermeture des centres de santé : la Croix-Rouge, fossoyeur de l'offre de soin

La Croix-Rouge française a décidé de fermer plusieurs établissements dont le centre de réadaptation pour enfants de Bois-Larris, le centre de formation de l'Albaron et 6 centres de santé d'Île-de-France.

Cette décision signe l'arrêt de mort de ces activités pourtant essentielles pour répondre aux besoins de la population et l'abandon de 40 000 patients, de familles entières qui n'auront plus de médecin traitant et que les autres services de santé ou praticiens ne seront pas en capacité « d'absorber ».

Alors qu'on déplore le manque d'accès aux soins de proximité et que l'Île-de-France se trouve parmi les régions les plus touchées par la désertification médicale, la Croix-Rouge fait le choix de condamner ces centres de santé tournant ainsi le dos à son histoire, à ses valeurs fondamentales, l'accès à la santé pour tou·te·s.

S'il est indéniable que les centres de santé associatifs sont insuffisamment financés par les pouvoirs publics, il est possible d'optimiser la gestion de ces centres et d'obtenir des financements supplémentaires. Pour la CGT, il est impératif de sortir de la tarification à l'acte et de mieux financer les centres de santé de secteur pour garantir l'accès aux soins pour tou·te·s.

La décision de la Croix-Rouge française de fermer purement et simplement ces centres est injustifiable, alors même qu'elle s'apprête à annoncer un excédent de près de 9 M€ pour l'année 2023, hors coût prévisionnel du Plan de Sauvegarde de l'Emploi en cours (provision du coût des fermetures dont licenciements économiques).

Pire, alors que des possibilités de reprises réelles existent, l'association s'est livrée à un véritable sabotage en mettant les municipalités concernées devant le fait accompli en engageant la recherche de repreneurs au dernier moment. De ce fait, elle a anéanti tout espoir de trouver un repreneur avant les licenciements économiques.

La CGT invite les donateurs à flécher leurs dons en choisissant précisément leur affectation. Il est d'ailleurs possible de les orienter pour les établissements Croix-Rouge française malheureusement insuffisamment financés par les pouvoirs publics, comme les centres de santé et les EHPAD.